

# GARANTIE DES REVETEMENTS MURAUX

1. L'applicateur acheteur est tenu de s'assurer, dès réception, de la conformité apparente des marchandises avec la commande, n° de référence, coloris, n° de fabrication, bain, marqués sur l'étiquette des marchandises.
2. En cas de non conformité, les réclamations doivent être effectuées au plus tard dans les huit jours de sa découverte avant pose.
3. En cas de vice caché, les réclamations doivent être formulées au plus tard dans les huit jours qui suivent sa découverte. Les éléments de preuve seront conservés jusqu'au constat du préjudice, par les parties, pour permettre d'établir l'origine des défauts. Dans les deux cas, les réclamations se feront par l'applicateur acheteur au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.
4. Dès lors qu'un vice est apparent au moment de la pose, l'applicateur acheteur est responsable de la pose intégrale du produit. Le fait de continuer le travail implique l'acceptation du produit. Aucune réclamation ne sera acceptée si plus de trois lés ont été posés.
5. Le vendeur ne saurait être responsable du non respect des prescriptions techniques, des conditions de pose, de la non utilisation des produits préconisés pour la pose, de la préparation des supports non conforme au D.T.U., aux règles de l'art et aux usages.
6. La garantie porte sur le remboursement de la marchandise dûment reconnue defectueuse par les parties. En cas de vice non apparent au moment de la pose, outre le remplacement de la marchandise, le vendeur, fabricant ou distributeur, prendra en compte les frais occasionnés pour la remise en conformité suivant le mode de calcul, objet de l'annexe I du présent accord.
7. Il n'est pas toujours possible d'éviter, dans le cadre des techniques actuelles de fabrication, un écart minime de coloris entre l'échantillon et une fabrication. Ces écarts ne peuvent constituer un élément de contestation, ni de refus de la marchandise. Si une livraison comporte plusieurs bains, le vendeur est tenu d'en aviser l'acheteur avant l'expédition et de le rappeler sur le bordereau de livraison.

## SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Sans raccord	Raccord droit	Raccord sauté	Epongeable	Lavable	Lessivable	Bonne résistance à la lumière	Résistance satisfaisante à la lumière	Pelable	Arrachable au mouillé	Arrachable à sec	Encollage du revêtement	Encollage du mur	Papier duplexé

## SOMMAIRE

Référence	Page	Référence	Page	Référence	Page
11076816	28	11191609	22	12102317	18
11141807	8	11191619	25	12102329	17
11141809	7	11210201	6	12112209	15
11141812	10	11210205	5	51124206	20
11141817	9	11210207	2	51124209	21
11141819	14	11210209	3	51131206	11
11141827	12	11210219	4	51152907	27
11141837	13	12041706	30	51152909	26
11181207	19	12041709	31	51163509	1
11191602	23	12075706	29		
11191607	24	12102309	16		